Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 63 (1925)

Heft: 5

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER Palud, 3 - LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6 .six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ENTRE NOUS, VOISINE

De Nice, janvier 1925.

ELLE que vous me voyez, Voisine, me voici devenue, comme ils disent ici ma « hivernanta » 1. " je vous fais grâce, je m'offre mon petit hiver dans le Midi, sur une plage haut cotée, avec de belles mondaines de blanc vêtues, de jolis enfants à moitié nus et des palmiers larges à couvrir d'une feuille votre verger. Il fait tiède et bleu. Le soleil brille sur la mer comme au mois de mai sur notre lac. Seulement, la mer est plus grande, si grande qu'on n'en voit pas les rives,

et cela donne un peu le vertige. Dans le jardin de la maison que j'habite il y a un mimosa empanaché de branches d'or, haut comme le tilleul de ma cour et, figurez-vous, Voisine, hier on a fait la cueillette des oranges pour la confiture! La chambre en est parfumée. Que j'aimerais vous montrer tout cela, le Casino, les magasins, les rosiers en fleurs et surtout le coucher de soleil sur la mer, dans cette lumière dorée qu'on ne voit pas ailleurs. C'est si beau qu'on n'en peut plus souffler, et pourtant... pourtant, Voisine, que j'aimerais mieux finir mes jours « chez nous »

Peut-être y a-t-il ici trop d'or et trop de douceur pour les uns, et pas assez pour les autres! Le sang vif que j'ai reçu en respirant depuis toujours l'air rude de nos montagnes veut plus d'égalité et de simples coutumes. Je cherche le coup de fouet de notre bise nationale malgré le bien-être de « lézarder » au soleil, je cherche notre amitié discrète et sincère derrière cette exubérance oublieuse!

Peut-être encore est-ce simplement que le pays où l'on reçut la vie est toujours le plus beau et que voyager loin rapproche le cœur de sa patrie.

Quoiqu'il en soit, je fus heureuse de voir cet inconnu qui me fait mieux aimer mon coin de terre familier. Le lac est moins vaste que la mer? La belle affaire! Les vignes de nos coteaux n'ens ont pas moins fertiles. Les Vaudois, je gage, valent bien Tartarin, et j'aurais grande joie à boire le café de la veillée, au coin de votre feu en nous contant comment, visitant un croiseur en partance, je fus prise pour une torpille et lancée tout de go, Voisine, en plein port de Marseille! L'Effeuilleuse.



BRISE-BOTOLHIE ET BALAFRA

z'ami. Brise-botolhie s'appelâve de son veretâblio nom Francia RISE-BOTOLHIE et Balafrâ étion doû veretâblio nom, François ; l'ètài muni-cipau et capora de mouscatèro. Balafra s'appelâve Isaâ. L'ètâi syndico et capitaino dè chasseu de gautse. Ora de iô vegnion cllia nom sobriquet? Vai-te que l'affére : Lo capitaino et lo capora allavon einseimbllio ai rehiuve avant-Vai-te que l'affére : Lo capitaino et lo

rehiuve et lâi avâi adî na forta verrâïe à la cava âo capitaino. Ma por alla à la cava âo capora qu'avâi prâo vin ein botolhie, ne l'âi avâi rein à fére, câ la granta Fanchon, la fenna, lo menâve martin-bâton et tegnâi toté lè cllia dein sa catzetta, tant que lè dzein l'avion batcha : lo généra Fanchon. On coup que lè doû z'ami revegnion de n'avant-rehiuva, François qu'ètâi on bocon allumâ fâ âo capitaino : Ne l'ai à pas dè nani! Isaâ! no voliein bâire on verro à ma câva!

· Bin, se te vâo, François, ma lo diabe se la Fanchon tè baille la clliâ!

Mè fotto dè la Fanchon, repon lo capora; se la clliâ n'è pas à la porta, on l'einfoncè.

Ne l'âi a pas zu fauta d'einfonça, câ la porta de la câva s'è trovaïe âoverta. Mâ, pas moïan dè bâire na gotta dè vin câ cllia pesta dè Fanchon n'avâi-te pas ressî lo guelion et lo bondon âi doû bosset dè Vinzet et âo petit ovalo dè Lavau. Quand lo capora a cein vu, cein l'a fotu de na colére à tot bresi et s'è met à dzurâ, à teimpèta et à bouélâ : Diabe po on tonnerro! Attein tè pî, tsaravoûta dè fenna dè la métsance! té vu fére vère que su on iadzo lo maître! Mon François eimpougné na grocha petse et crâ! tè fot n'assommaie ao maitet dao botolhi, mè z'ami! rrran!

La granta Fanchon que fasâi son sepâ oût la bruchon, soo vito défrou po vère cein que l'étâi arreva, ie l'oût dâo tredon pè la cavâ, dècheint lè z'ègra po vère cô ètâi perquie. Ouand l'a vu lo dèsastre, lo bôtholî einfonça et lè botolhie èbrequaïe, cein la fotia dè na tôla colére que le n'ètâi pas fotia dè dècrotzi on mot. Tot per on ie va âo catse-borî, preind on grand ècourdja et, sein dere on mot, coumeince à écourdjatta lo capora et lo capitaino, mè z'ami! pè lè z'orolhie, pè lo vesâdzo, âi tsambe et âi bré. Ma fâi, lè dou coo ont du sè sauvâ âo galop! Lo poûro capitaino avâi la frimousse tota balafrâie et l'autro lè z'orolhie à mâiti dèpondiè.

Dâo coup furont batzî Brise-botolhie et Ba-

François n'a retegnu la cllia dè sa cava tiè vin-tè-trai z'an aprî, quand la granta Fanchon fut morta. Adan, firon on pucheint tire-bas, on satâmo dè la métsance; mimameint que pè vè lè quatre hâore l'ètant einmourdzi et tsantâvant:

« Vaudois, un nouveau joû se lève... Pierre-Alran Redzipet.

Un pénible. - Certain docteur campagnard n'aimait pas qu'on vint le déranger de nuit. Un jour qu'il s'était couché tard, on vint le prévenir qu'une femme affolée le faisait demander. En maugréant, il se leva, et demanda ce qui se passait :

Venez vite. Monsieur le docteur, mon fils vient d'avaler une souris.

Eh! bien, faites-lui avaler un chat, et flanquezmoi la paix.

Les précautions utiles. — Pendant l'épidémie de grippe qui sévit en France en 1918, un préfet écrivit à un maire de faire prendre les précautions d'usage dans une circulaire fort alambiquée. Le maire qui n'y comprit pas grand'chose, répondit au préfet que ses précautions étaient prises et qu'il attendait l'épidémie de pied ferme.

On s'informa des précautions prises par le digne homme et l'on apprit qu'il avait fait... creuser dans le cimetière assez de fesses pour y loger, au besoin, tous ses administrés.

LE 24 JANVIER 1798

Récit d'un témoin.

Extrait du journal

de la famille Charles-Victor Creux allié Mennet, bourgeois de Lausanne.

N de nos lecteurs nous communique un intéressant extrait d'un Journal de la famille Creux, qui lui a été aimablement transmis par M. Lucien Creux, à la Bourdonnette.

Ce récit a été écrit par Daniel-Benjamin Creux (1746-1819) qui a fait partie de la Chambre administrative du Canton du Léman.

Il habitait sa belle maison de famille sur la Place de la Palud, à côté de l'Hôtel de Ville, au rez-de-chaussée de laquelle se trouve aujourd'hui le poste de police. Il était donc aux premières loges pour assister à ce grand événement historique vaudois.

« C'est le 8 de janvier 1798, que le 200 de Lausanne approuva une requête rédigée par M. le Bourgmaître De Saussure, Contrôleur Secrétan, Banneret Bergier, Chevalier Gleyre, Boursier Hollard et Bergier-Lemaire, pour demander l'assemblée des Députés des Communes du Pays de Vaud.

Le 10, un serment solennel de fidélité à Dieu, à la Patrie et au Souverain, fut prêté dans toute la Suisse. Le plus grand nombre des habitants des villes du Pays de Vaud ne voulut pas le prêter, ct il n'y eut guère que les Paysans qui le prêtèrent.

Pour moi, je ne crois pas devoir le prêter. La Magistrature de toutes les villes, le prêta à l'exemple de celle de Lausanne.

Le 23 janvier au soir, arriva la lettre du Général Français Mennard en station à Ferney-Voltaire, qui annonça que le Directoire nous avait constitué en République Lémanique, et qu'il reconnaît les Citoïens qui la composaient à la couleur Verte!

Aussitôt cette nouvelle publiée, la joie se manifesta dans toute la Ville ; on ne vit plus que rubans verts aux chapeaux ; les plus zélés s'emparent du Châtean.

Le 24 janvier. Le comité central, composé des députés de toutes les villes, et de quelques communes, qui jusqu'alors avaient travaillé aux réclamations à faire à LL. EE. se constitue en Assemblée provisoire représentative du Pays de Vaud, décrète la République Lémanique.

Un Comité militaire et de sûreté générale est créé, composé des citoyens : Lafléchère, de Nyon ; Monod, de Morges; Auberjonois, d'Yverdon; Clavel, de Brenles cadet, de Lausanne.

Ce Comité demande un Adjoint du Deux Cent de

Lausanne et un secrétaire.

Le citoyen capitaine Bergier de Piémont est nommé pour le premier emploi ; on me fit l'honneur de me choisir pour le second.

Tout de suité, on forme des Compagnies par Bannières pour se défendre contre les troupes bernoises

qu'on disait arriver de toutes parts. On notifie au Baillif de Büren de partir.

Nombre d'arrêtés sont pris ; ils seraient trop longs à détailler. Le soir, un Arbre de Liberté est planté sur la Palud! Grand bruit dans la ville, et grandes occupations à notre bureau.

Le 26 janvier. Après dîner, arrivent les premières troupes françaises commandées par le Général Rampon, entrées en Suisse sur la nouvelle que deux hussards ont été tués à Thierrens escortant l'aide de camp du Général Mennard allant parlementer auprès du Général Bernois, et sur la voiture duque! on tira aussi force coups de fusil.

Le 28 janvier. L'Assemblée provisoire ainsi que